Département des Hautes-Alpes



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice : 11 Ayant pris part

à la délibération : 10

Date de la convocation 26.03.2017

Date d'affichage de la présente délibération 10.04.2018

Numéro de délibération : 15-2018

Le dix avril deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald -- M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

Absents: M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>: Approbation du compte de gestion par Monsieur BAROLLE receveur municipal : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CLAPE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

- 1 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2 statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3 statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, Gérald MARTINEZ

Département des Hautes-Alpes



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice : 11 Ayant pris part

à la délibération : 10

Dat

Date de la convocation 26.03.2017 Date d'affichage de la présente délibération

10.04.2018

Numéro de délibération : 16-2018

Le dix avril deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald — M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

Absents : M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>: Approbation du compte de gestion par Monsieur BAROLLE receveur municipal: BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

- 1 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2 statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3 statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, Gérald MARTINEZ

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice : 11
Ayant pris part

à la délibération : 10

Numéro de délibération : 17-2018

Date de la convocation 26.03.2017 Date d'affichage

PREFECTORE DES HAUTES-ALY

de la présente délibération 10.04.2018

Le dix avril deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald — M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

Absents: M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>: Approbation du compte de gestion par Monsieur BAROLLE receveur municipal : BUDGET ANNEXE VVF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à paver:

- 1 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2 statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3 statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, Gérald MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du

Département des Hautes-Alpes

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2018

The state of the s

Date de la convocation 26.03.2017 Date d'affichage de la présente délibération

10.04.2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 10

Numéro de délibération : 18-2018

Le dix avril deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald — M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

Absents: M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>: Approbation du compte de gestion par Monsieur BAROLLE receveur municipal : BUDGET ANNEXE AEP

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

- 1 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2 statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes:
- 3 statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, Gérald MARTINEZ

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2018

micu du Const-

Date de la convocation 26.03.2017

Date d'affichage de la présente délibération

10.04.2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice : 11 Ayant pris part

à la délibération : 10

Numéro de délibération : 19-2018

Le dix avril deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald — M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

Absents : M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>: Approbation du compte de gestion par Monsieur BAROLLE receveur municipal : BUDGET COMMUNAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

- 1 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2 statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3 statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, Gérald MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du

018051

Code INSEE

ST-LEGER-MELEZES

Lotissement

La Clape

Délibération N°20-2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérald MARTINEZ, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

79 462.02 €

- un déficit de fonctionnement de :

0.00€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	10

20 1/12 2013

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEM	IENT DE L'EXERC	ICE
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		51.00€
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		79 411.02 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		79 462.02 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		-87 368.31 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-87 368.31 €
AFFECTATION = C	=G+H	79 462.02 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00€
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		79 462.02 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00€

(1) Indiquer l'origine : emprunt :	, subvention :	ou autofinancement :	
------------------------------------	----------------	----------------------	--

Certifié exécutoire par Gérald MARTINEZ, , compte tenu de la transmission , le 10/04/2018 et de la publication le 10/04/2018.

⁽²⁾ Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

⁽³⁾ Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

⁽⁴⁾ Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

018051

Code INSEE

ST-LEGER-MELEZES

Service Energies Renouvelables Délibération N°21-2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Gérald MARTINEZ, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de :

8 725.36 €

- un déficit d'exploitation de :

0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Contre 0 Pour - 10

2 J AVR. 2018

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		
<u>a.</u> Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 325.81 €	
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €	
 <u>c.</u> Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent) 	7 399.55 €	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	8 725.36 €	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	5 526.76 €	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00€	
Besoin de financement = e . + f .	0.00 €	
AFFECTATION (2) = d.	8 725.36 €	
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00€	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00€	
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	8 725.36 €	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)		

⁽¹⁾ Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Gérald MARTINEZ, , compte tenu de la transmission , le 10/04/2018 et de la publication le 10/04/2018.

⁽²⁾ Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

Commune

Budget VVF

Délibération N°22-2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérald MARTINEZ, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de :

30 948.45 €

- un déficit de fonctionnement de :

0.00€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de	e membre:	s en ex	ercice :	11
Nombre de	e membre:	s prése	nts :	9
Nombre de	e suffrages	exprir	nés :	10
VOTES:	Contre	0	Pour	10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEM	IENT DE L'EXERC	ICE
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		25 984.89 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		4 963.56 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		30 948.45 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		-984.83 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0.00€
Besoin de financement F	=D+E	-984.83 €
AFFECTATION = C	=G+H	30 948.45 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		984.83 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		29 963.62 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

i) indiquer rongine : emprunt :	, subvention :	ou autofinancement :	
Eventuellement, pour la part excéd	ant la couverture du besoin	de financement de la section	d'investissement

Certifié exécutoire par Gérald MARTINEZ, Maire, compte tenu de la transmission Saint-Léger-Les-Mélèzes, le 10/04/2018 et de la publication le 10/04/2018.



⁽³⁾ Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

⁽⁴⁾ Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

018051 Code INSEE ST-LEGER-MELEZES

Service

AEP

Délibération N°23-2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Gérald MARTINEZ, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de :

121 938.80 €

- un déficit d'exploitation de :

0.00€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Contre 0 Pour 10

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	96 674.54 €	
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €	
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	25 264.26 €	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	121 938.80 €	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	117 003.97 €	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-107 400.00 €	
Besoin de financement = e . + f .	0.00 €	
AFFECTATION (2) = d.	121 938.80 €	
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €	
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	121 938.80 €	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)		
	1	

⁽¹⁾ Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

Certifié exécutoire par Gérald MARTINEZ, Maire, compte tenu de la transmission, le 10/04/2018 et de la publication le 10/04/2018.



⁽²⁾ Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

⁽³⁾ En ce cas, il n'y a pas d'affectation

018051

ST-LEGER-MELEZES

Code INSEE

Commune

Délibération N°24-2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérald MARTINEZ, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

315 543.75 €

- un déficit de fonctionnement de :

0.00€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES:

Contre 0 Pour

23 /01.223

10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEM	ENT DE L'EXERO	ICE
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		115 759.71 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		199 784.04 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		315 543.75 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		577 849.55 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-480 346.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00€
AFFECTATION = C	=G+H	315 543.75 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00€
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		315 543.75 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	FI,	0.00 €

1) Indiquer l'origine : emprunt :	, subvention :	ou autofinancement :	
-----------------------------------	----------------	----------------------	--

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Gérald MARTINEZ, Maire, compte tenu de la transmission , le 10/04/2018 et de la publication le 10/04/2018.



⁽²⁾ Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

⁽³⁾ Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

⁽⁴⁾ Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice : 11 Ayant pris part

à la délibération : 10

Date de la convocation 26.03.2017 Date d'affichage

Date d'affichage de la présente délibération 10.04.2018

Numéro de délibération : 25-2018

Le dix avril deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald — M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

Absents : M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet: Vote des taux d'imposition 2018

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2018.

En conséquence, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** des membres présents **DECIDE** <u>de maintenir</u> les taux d'imposition comme suit pour l'année 2018 :

			Taux de référence 2017	Taux 2018
Taxe of	d'habitation		20.85	20.85
Taxe f	oncière (bá	iti)	27.20	27.20
Taxe bâti)	foncière	(non	172.72	172.72
CFE			32.47	32.47

(Coefficient de variation proportionnelle = 1.000000)

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Maire, Gérald MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du